



PROVINCE DE
LUXEMBOURG

La correspondance est à adresser à
Monsieur le Directeur Général
Place Léopold 1
6700 ARLON

Réf. : **SPRH/Capelo**
(Références à rappeler lors de tout contact)

OBJET : NOTE d'informations destinée aux employeurs historiques pour le projet CAPELO

Madame, Monsieur

En application de la loi du 29 décembre 2010, dite « loi Capelo », entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 portant sur la mise en place par le Service des Pensions du Secteur Public d'une banque des données de carrière électronique pour le personnel des Institutions publiques, j'ai l'honneur de vous demander les compléments d'informations nécessaires à la constitution du dossier électronique de pension de l'agent pour la période durant laquelle il a été employé au sein de votre administration.

A cet effet, vous trouverez en annexe de cette note, les documents à remplir et à nous faire parvenir en retour par mail ou par courrier avant la date limite du **30 septembre 2016**. Pour vous aider dans votre tâche, l'administration provinciale met à votre disposition sur son site web (www.province.luxembourg.be) les formulaires et annexes adéquats.

J'attire respectueusement votre attention sur le renseignement des mesures de réorganisation du temps de travail et les absences de longues durées, je vous demanderai d'être parfaitement exhaustif.

Je vous saurai gré de recevoir, Madame, Monsieur, mes respects les plus distingués.

Monsieur le Directeur général provincial,

Pierre-Henry GOFFINET